

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 7 mars 2016

Le lundi 7 mars 2016, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 25 février 2016 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

**Présents** : Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Jean-Paul FANET- Annick DELFARRIEL- Gilbert TALMAR - Emmanuelle JARDIN-PAYET - Marc BENICHON - André LECLAIRE - Jessica PIERRE - Jean-François MORLAY - Pascal GUEGAN - Sophie LE PIFRE - Laurence DUPONT- Karen YVON - Michel TOURNIER - Jacques FRICKER- Anne GOURLIN - Eric JAMES - Pierre SCHMIT (à partir du point 3) formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés**

Céline BLANLOT donne pouvoir à Daniel VINCENT  
Annick BELZEAUX donne pouvoir à Roger HUET

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle JARDIN-PAYET

Invité : Monsieur LE GROS, trésorier

### **Ordre du jour**

#### **1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 11 janvier 2016**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2016.

#### **2°) Vote du compte administratif 2015 – commune**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2015 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Monsieur FRICKER se félicite de l'amélioration du résultat de fonctionnement mais regrette que le programme d'investissement n'ait pas été réalisé dans son intégralité et qu'il soit diluer dans le temps.

Monsieur TOURNIER regrette de ne pas disposer de ratios et demande plus particulièrement à connaître le ratio de rigidité de la commune. Monsieur le Trésorier explique le ratio de rigidité : il correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la commune : ce sont les dépenses de personnel, les assurances, les intérêts des emprunts. Il donne lecture de différents ratios (fiche jointe en annexe).

Monsieur FRICKER insiste sur la situation tendue de la commune.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté par 17 pour, 4 abstentions.

#### **Section Fonctionnement**

	<b>Réalisé</b>
Dépenses	2 535 210.85 €
Recettes	2 761 872.66 €

#### **Section Investissement**

Dépenses	449 272.35 €
Recettes	491 477.44 €

#### **Total**

Dépenses	2 984 483.20 €
Recettes	3 253 350.10 €

## **2°) Approbation du compte de gestion 2015 – commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare par 19 pour, 4 abstentions, que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **3°) Vote des subventions 2016**

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2016.

Madame GOURLIN s'étonne que la commission n'ait pas proposé de diminutions plus importantes au regard du contexte des finances contraintes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2016 les subventions aux associations ci-dessous
- ✓ DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2016.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Vote 2016</b>
SPORT EN SALLE (Gymastique)	750,00 €
SPORT EN SALLE (Tennis de table)	150,00 €
CVLH Fonctionnement	12 000,00 €
CVLH Événementiel	1 475,00 €
A. PETANQUE	200,00 €
HERMANVILLE NATATION	1 400,00 €
ENTR'AIDE	600,00 €
REVES DE VOYAGES	150,00 €
GREFFES CARDIAQUES	200,00 €
APE (de Sept à Août)	600,00 €
MJCI Act. Hebdomadaires	8 100,00 €
MJCI Enfance Jeunesse	8 000,00 €
JUNIOR ASS.SOIREE SANS FIN	400,00 €
RONDE DES ENFANTS	250,00 €
JUMELAGES	800,00 €
COMITE DES FETES	10 000,00 €
RETRAITES MILITAIRES - ARM 14	100,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	600,00 €
FIL DE LA COTE DE NACRE	200,00 €
CLUB DE L'AMITIE	800,00 €
MODELISME NAVAL - Fonct	1 000,00 €
MODELISME Événementiel	500,00 €
CHAMBRE DES METIERS (CIFAC)	153,20 €
CFA BTP Jean Hochet Caen	60,00 €
CFA BTP Sarthe	75,00 €

CINEMA LE CABIEU	400,00 €
CNAS	8 105,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 068,99 €</b>

CCAS	64 424,00 €
MISE A DISPO CANTINE	
MISE A DISPO GARDERIE	
<b>TOTAL</b>	<b>64 424,00 €</b>

<b>COOP MATERNELLE</b>	
SORTIES	1 300,00 €
BCD	457,00 €
SUBV SPECIALES	- €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 757,00 €</b>
<b>COOP ELEMENTAIRE</b>	
SORTIES	2 300,00 €
BCD	700,00 €
SUBV Act. Sportives	4 150,00 €
SUBV VOYAGE SCOLAIRE	2 970,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 120,00 €</b>
<b>TOTAL ECOLE</b>	<b>11 877,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 369,99 €</b>
----------------------	---------------------

### **Vote des subventions 2016 – A.M.I. de la Côte de Nacre – Académie internationale de musique**

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2016.

Le conseil municipal, par 22 pour, 1 contre :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2016 une subvention de 1162.80 € à l'association A.M.I. de la Côte de Nacre.
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2016.

### **Vote des Subventions 2016 – HERMANVILLE-LION-FOOTBALL-CLUB**

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2016.

Hors la présence du Président de l'association, le conseil municipal, par 17 pour, 4 contre

- ✓ VOTE pour l'exercice 2016 une subvention à HERMANVILLE-LION-FOOTBALL-CLUB d'un montant de 12 000 €.
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2016.

### **Vote des Subventions 2016 - ADCN**

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, hors la présence du Président de l'Association des Doris de la Côte de Nacre,

- ✓ VOTE pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant de 100 € à l'A.D.C.N.
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2016.

#### **Vote des Subventions 2016 – Canot de Sauvetage de la SNSM de Ouistreham**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité hors la présence du Président du canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham,

- ✓ VOTE pour l'exercice 2016 une subvention d'un montant de 400 € au Canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2016.

#### **4°) Vote de la taxe de séjour forfaitaire 2016**

Monsieur le Maire propose de retenir le principe de la taxe de séjour forfaitaire pour l'exercice 2016, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et ce compte tenu des dispositions des décrets n° 2002-1548 et n° 2002-1549 du 24 décembre 2002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- opte pour le principe de la taxe de séjour forfaitaire
- fixe la période de perception du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016.
- vote pour l'exercice 2016 les tarifs de la taxe de séjour ci-dessous

<b>TAXE DE SEJOUR</b>	<b>Vote des tarifs 2016</b>
Hôtel de tourisme 4 étoiles, Résidence de tourisme 4 étoiles Meublé de tourisme 4 étoiles	2,25 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, Résidence de tourisme 3 étoiles Meublé de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, Résidence de tourisme 2 étoiles Meublé de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, Résidence de tourisme 1 étoile Meublé de tourisme 1 étoile Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes Emplacement dans une aire de coming-car et un parc de stationnement touristique par tranche de 24h00	0,75 €

Hôtel et résidence de tourisme Village de vacances Meublé de tourisme en attente de classement ou sans classement	0,75 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles	0,55 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou équivalents, port de plaisance	0,20 €

### **5°) Engagement des dépenses d'investissement 2016**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2015 : 178 750.28 € (opérations réelles hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Limite maximale :  $178\,750.28\text{ €} * 25\% = 44\,687.57\text{ €}$

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la continuité des chantiers, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
<b>21312</b>	Hôtel de Ville	Sous-plafonds bureau animateur	2 864.89 €
<b>2315 op 17</b>	Immobilisations en cours de construction	Remplacement conduite Eaux pluviales Av. 6 juin	4 929.60 €
<b>21531</b>	Réseau d'adduction d'eau	Remplacement poteau incendie Flandres Dunkerque + Amiral Giret	2 854.69 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 649.18 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits présentés ci-dessus.
- Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2016.

## **6°) Vote du compte administratif 2015 – Transport**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2015 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté par 18 pour, 4 abstentions :

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	20 843.47 €
Recettes	22 537.70 €
<b>Section Investissement</b>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	1 600.00 €
<b>Total</b>	
Dépenses	20 843.47 €
Recettes	24 137.70 €

## **7°) Approbation du compte de gestion 2015– Transport**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare par 19 pour, 4 abstentions que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **8°) Affectation du résultat budget transport**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Vu l'annexe à la présente,

- Décide par 20 pour, 3 contre, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - ✓ Excédent antérieur reporté pour un montant de 3 815.39 € à l'article 002.

## **9°) Vote du compte administratif 2015– Pôle commercial**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2015 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Réalisé</b>
	Dépenses	54 067.60 €
	Recettes	14 961.21 €
<b>Section Investissement</b>		
	Dépenses	10 000.01 €
	Recettes	0.00 €
<b>Total</b>		
	Dépenses	64 067.61 €
	Recettes	14 961.21 €

### **10°) Approbation du compte de gestion 2015 – pôle commercial**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **11°) Affectation du résultat budget pôle commercial**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Vu l'annexe à la présente,

- Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - ✓ Excédent antérieur reporté pour un montant de 259.87 € à l'article 002.

### **12°) Avis - dossier de demande d'approbation du projet d'ouvrage relative au projet de parc éolien en mer de Courseulles sur mer**

Par courrier du 9 février 2016, la société Eolienne Offshore du Calvados (EOC) a adressé à Monsieur le Préfet du Calvados une demande d'approbation du projet d'ouvrage relative au projet de parc éolien en mer de Courseulles sur mer. Il est notamment prévu de réaliser le raccordement des câbles inter-éoliens au poste électrique en mer au moyen de liaisons sous-marines.

Conformément au code de l'énergie, les travaux de raccordement nécessitent une approbation du projet visant à justifier de sa conformité avec la réglementation technique en vigueur, notamment l'arrêté du 17 mai 2001, fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergies électriques.

En application des dispositions des articles R 323.26, R323-27 et R 323.40 du code de l'énergie, la commune est saisie pour avis sur ce dossier, dans un délai d'un mois à compter du 25 février 2016. A défaut l'avis sera réputé donné et l'instruction poursuivie.

Considérant le dossier accompagnant la demande d'approbation du projet d'ouvrage,

Le conseil municipal, par 20 pour, 3 abstentions :

- émet un avis favorable à la demande d'approbation du projet d'ouvrage relative au projet de parc éolien en mer de Courseulles sur mer, notamment sur le raccordement des câbles inter-éoliens au poste électrique en mer au moyen de liaisons sous-marines.

### **13°) Information du Maire et des adjoints au maire**

- Médiathèque : cycle de 4 conférences sur l'histoire de l'art : des origines à nos jours - les mercredis 2, 9, 16 et 23 mars à 19h00. Au cours de ces 4 rencontres, Gilbert Jacques Gachet, ancien professeur d'arts plastiques à l'IUFM, propose de présenter toutes les techniques : peinture, sculpture, architecture, photo, cinéma... ainsi que les différents courants de pensée pour mieux comprendre les œuvres d'art et leur contexte...

### **14°) Questions orales**

1°) Monsieur TOURNIER : Dans le cadre de discussions sur les investissements à venir et plus largement vis à vis du projet de PLU, notre équipe souhaiterait savoir où en est le dossier de la Ferme LEMARCHAND, tant sur le plan immobilier, de projets d'aménagements, que d'éventuelles décisions judiciaires. Monsieur le Maire-adjoint rappelle au conseil que la commune est propriétaire de la ferme mais qu'une action indemnitaire de l'acquéreur évincé est en cours auprès de la justice.

2°) Monsieur TOURNIER : suite à un article de Ouest France du dimanche 6 mars, nous souhaiterions disposer d'informations sur les incidents de supporters (supposés ou avérés), lors d'un match de football à Lion ? Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas informé de ces incidents qui ne se sont pas déroulés sur le territoire d'Hermanville-Sur-Mer.

Prochain conseil : mardi 29 mars 2016 à 19h00